



PANORAMA DE PRESSE

11/02/2019 07h58

CGT

SOMMAIRE

ACTUALITE SOCIALE

(6 articles)

l'Humanité

lundi 11 février 2019

Le plafond des indemnités fissuré (540 mots)

Pour la première fois, un magistrat professionnel a jugé contraire au droit international le barème Macron limitant les ind...

Page 6

LesEchos

lundi 11 février 2019

Le coup de frein sur les créations d'emplois complique la tâche de l'exécutif (682 mots)

La croissance a nettement ralenti l'an passé et, mécaniquement, les créations d'em...

Page 7

LesEchos

lundi 11 février 2019

Pouvoir d'achat : le climat reste calme dans les entreprises

(492 mots)

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) dans le secteur privé en France, mesuré ...

Page 9

LesEchos

lundi 11 février 2019

Assurance-chômage : Pénicaud ouverte à une autre solution que le « bonus-malus » (630 mots)

« On a réinventé les journaliers. Ca me scandalise. » Invitée, dimanche, du « Grand Rendez-vous » Europe 1 - « Les Echo...

Page 10

LE FIGARO

lundi 11 février 2019

Un maire du Nord propose un « minimum social garanti »

(866 mots)

C'EST UNE VILLE à la pauvreté tangible. À Grande-Synthe, près de Dunkerque, 17,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. ...

Page 11

Le Parisien

dimanche 10 février 2019

« Des mesures de justice sociale s'imposent pour les mères isolées » (553 mots)

Un calcul implacable. Une fois payées la crèche ou les frais de garde du petit, la cantine et la garderie de l'aîné, les frais de trans...

Page 12

RÉFORME DES RETRAITES

(3 articles)

LesEchos

lundi 11 février 2019

Retraites : la question sensible de la pénibilité refait surface

(861 mots)

La pénibilité est prise en compte lorsqu...

Page 14

Comment maintenir les départs avant 62 ans pour carrière**longue** (363 mots)

C'est un sujet sensible de plus à traiter dans le cadre de la réforme des retraites en préparation. Les gros bataillons de Français...

Page 16

Retraites : la pénibilité revient sur le tapis et agite les esprits

(1024 mots)

Aligner vers le haut Un troisième cycle de concertation sur la réforme des retraites commencera en mars, avec des su...

Page 17

PROTECTION SOCIALE

(2 articles)

Les coursiers à vélo bientôt tous salariés ? (2177 mots)

rappel des faits Fin novembre 2018, la Cour de cassation a estimé que les livreurs à vélo de Take Eat Easy devaient être sa...

Page 20

Maisons de retraite : « Faire payer chacun en fonction de ses revenus » (715 mots)

Propos recueillis par Daniel Rosenweg Hausse des prix, illisibilité des offres, résiliation compliqu...

Page 23

MOUVEMENTS SOCIAUX

(4 articles)

L'acte XIII, un samedi sanglant ordinaire (409 mots)

De nombreux manifestants ont défilé samedi, soutenus par une majorité de Français. Le « maintien de l'ordre » soulève des q...

Page 26

Une pomme pourrie dans le panier de crabes (584 mots)

Si j'ai bien compris, les belles âmes, auparavant, étaient pour la prévention plus que pour la répression. Avec la loi anti...

Page 27

Les syndicats divisés sur la consultation de Macron (536 mots)

Pour eux, le grand débat n'est qu'une « opération de communication ». « Et on ne veut pas y participer », tranche Eric Beynel, ...

Page 28

« Gilets jaunes » : 51 400 manifestants en France samedi, dont 4 000 à Paris (1150 mots)

C'était le treizième samedi de mobilisation depuis le début du mouvement des « gilets jaunes ». Des défilés ont eu lieu partout en ...

Page 29

EUROPE ET INTERNATIONAL

(5 articles)

l'Humanité

lundi 11 février 2019

La hausse du salaire minimum fait tousser les créanciers

(305 mots)

Page 34

Athènes a relevé le salaire minimum de 11 %, à 650 euros par mois. Il avait été amputé de 22 % en 2012. ...

Libération

lundi 11 février 2019

Branko Milanovic ou la courbe de l'éléphant des inégalités

(747 mots)

Page 35

Personne ne lui avait demandé de dessiner la mondialisation pour expliquer la mutation économique vécue par l'humanité depu...

Libération

lundi 11 février 2019

Branko Milanovic : «Ce qui nous manque, c'est un capitalisme relativement égalitaire» (2151 mots)

Page 37

L'économiste américain Branko Milanovic est l'un des meilleurs spécialistes des inégalités à l'échelle mondiale. Longtemps,...

LA MATINALE DU MONDE

dimanche 10 février 2019

En Finlande, le revenu de base est une source de bien-être pour ses bénéficiaires (738 mots)

Page 41

L'expérimentation finlandaise du revenu de base avait attiré l'attention du monde entier sur ce petit pays de 5,5 millions d'habita...

LesEchos

lundi 11 février 2019

Le gouvernement portugais mis au défi par la grève des infirmiers (482 mots)

Page 44

Halte à la grève des infirmiers. Le gouvernement portugais tape du...

ATTUALITÀ SOCIALE



Le plafond des indemnités fissuré

Pour la première fois, un magistrat professionnel a jugé contraire au droit international le barème Macron limitant les indemnités accordées à un salarié licencié abusivement.

À peu d'intervalle, c'est une énième décision protégeant l'action des salariés devant les prud'hommes pour licenciement abusif. Au cours des derniers mois, cinq conseils prud'homaux ont refusé le barème des indemnités introduit par une ordonnance Macron. Dans un jugement du 5 février, un magistrat professionnel d'Agen (Lot-et-Garonne) a écarté, pour la première fois, le plafonnement des indemnités fixées pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Cette nouvelle mesure limite les réparations auxquelles ont droit les salariés à vingt mois de salaire brut au maximum, en fonction de l'ancienneté de l'employé.

Mais le juge départiteur, qui intervient lorsque les conseillers prud'homaux des salariés et des employeurs ne parviennent pas trancher le litige, en a décidé autrement. Il a doublé le plafond de l'indemnité à laquelle pouvait prétendre un salarié suivant le nouveau barème. L'employée licenciée sans cause réelle et sérieuse va percevoir environ 3 000 euros de dommages et intérêts. « Ma cliente aurait dû percevoir au maximum 2 mois de salaire, selon les ordonnances Macron, mais le juge lui a accordé 4 mois de salaire », a expliqué auprès de l'AFP l'avocate Camille Gagne.

« C'est la première fois qu'un magis-

trat professionnel prend ce type de décision », a-t-elle poursuivi. Le dossier portait sur une salariée d'une TPE (très petite entreprise), renvoyée « verbalement » du jour au lendemain en décembre 2017 « parce qu'elle avait évoqué la veille la question d'heures supplémentaires non rémunérées », selon le jugement. Par la suite, le patron a envisagé une rupture conventionnelle, finalement refusée par l'administration du travail. L'employeur lui a alors envoyé une lettre de licenciement, lui reprochant de s'être absentée de son lieu de travail.

Selon l'ordonnance Macron, cette employée lésée toucherait une « indemnité comprise entre 0,5 mois et 2 mois de salaire brut, malgré les circonstances de la rupture de son contrat de travail et le préjudice économique et moral » subi. Le barème ne permet pas une « indemnité adéquate ou une réparation appropriée, ne prévoyant pas des indemnités d'un montant suffisamment élevé pour dissuader l'employeur et pour compenser le préjudice subi par le salarié », lit-on dans le jugement.

**« Indemnité adéquate »
et « réparation
appropriée »**

Pour motiver son choix, le magistrat

professionnel a invoqué les articles 24 de la Charte sociale européenne et 10 de la convention 158 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cités dans le jugement, ces deux textes précisent qu'un licenciement abusif doit donner lieu à une « indemnité adéquate » et une « réparation appropriée » du préjudice subi par l'employé. Cette appréciation va dans le sens de plusieurs conseils de prud'hommes, qui s'étaient appuyés sur ces arguments pour s'affranchir du plafonnement des indemnités prud'homales. Ratifiées par la France, ces conventions internationales peuvent avoir une valeur supérieure à la loi.

Pour les opposants aux ordonnances Macron, cette première décision d'un juge départiteur marque une nouvelle étape du « mouvement jurisprudentiel en construction », a estimé Emmanuel Dockès, enseignant-chercheur en droit du travail à l'université Paris Ouest-Nanterre. Les conseils de prud'hommes de Troyes, Amiens, Lyon – à deux reprises –, Grenoble et Angers ont ouvert une brèche. Reste à l'élargir, en obtenant confirmation des jugements en appel, puis devant la Cour de cassation. ■

par Lola Ruscio





Le coup de frein sur les créations d'emplois complique la tâche de l'exécutif

Le secteur privé n'a créé que 106.100 emplois l'an passé, soit trois fois moins qu'en 2017. Le ralentissement de la croissance cette année ne devrait pas permettre de faire reculer beaucoup le chômage.

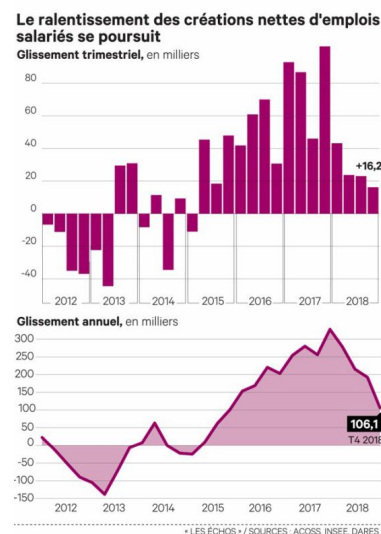
La croissance a nettement ralenti l'an passé et, mécaniquement, les créations d'emplois ont suivi le même chemin. Le secteur privé n'a créé en France que 106.100 nouveaux emplois en 2018, contre 328.200 l'année précédente, selon l'Insee. Chaque trimestre, le nombre de créations d'emplois a décéléré, accusant même sa plus mauvaise performance sur les trois derniers mois de l'année depuis début 2015. Ce sont les intérimaires qui ont le plus pâti de ce coup de frein, puisque 29.000 emplois dans l'intérim ont été détruits l'an passé. Ces salariés sont en effet les premiers touchés dès que l'activité économique ralentit. Leurs contrats étant temporaires, ils constituent la première variable d'ajustement dans la masse salariale. Par ailleurs, avec la baisse du nombre de contrats aidés, l'emploi dans le domaine non marchand a tendance à reculer.

Tous les secteurs sont concernés par ce ralentissement : l'industrie a détruit des emplois en 2018 alors que les services et la construction en ont créé nettement moins. « Les effets des politiques d'enrichissement de la croissance en emplois, comme par exemple le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité, sont de plus en plus faibles avec le temps », explique Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). « Sans compter qu'en 2017, une partie des fortes créations d'emplois provenait de la prime à l'embauche pour les PME,

dispositif qui a pris fin à la mi-2017 », rappelle-t-il.

Une petite reprise prévue en 2019

A quoi faut-il s'attendre cette année ? Il n'est pas certain que l'année 2019 soit bien meilleure, que 2018, puisque la Commission européenne table désormais sur une progression de seulement 1,3 % du PIB en 2019, contre 1,5 % en 2018. Mais l'Insee prévoit tout de même une petite reprise, avec 71.000 créations d'emplois dans le secteur privé au cours du premier semestre de cette année. Les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises françaises, pourtant élevées, n'auraient donc pas un effet très important sur le rythme des embauches, d'autant que, dans le même temps, les salaires ne semblent pas accélérer très fort. Les hausses de salaires, de 1,6 % en moyenne sur 2018, sont à un niveau semblable à celui de 2014, année pourtant peu dynamique en termes de créations d'emplois.



Il n'en reste pas moins que les économistes ne tablent pas sur une baisse importante du chômage. Ces derniers estiment à environ 1,2 % la croissance potentielle de l'économie française, c'est-à-dire la progression du PIB à long terme sans provoquer de tensions sur les prix et les salaires. Ce rythme correspond peu ou prou à celui qu'il faut atteindre pour stabiliser le chômage, toute performance supérieure permettant de le faire baisser. Or, c'est à peu près celui auquel devrait croître l'économie française. Il est donc probable que le chômage recule très peu en 2019. La Banque de France, qui anticipait début décembre une croissance du PIB de 1,5 % cette année, tablait sur une baisse du chômage de 0,2 point, à 8,9 % de la population active d'ici à la fin 2019. Avec une telle performance, l'objectif affiché par Emmanuel Macron au début de son quinquennat de ramener ce taux à 7 % en 2022 paraîtrait très compliqué à atteindre.

Même si le ralentissement attendu de la croissance de la population active et l'entrée en formation de nombreux

chômeurs avec son plan de 15 milliards pourraient l'aider dans cette voie. ■

par Guillaume De Calignon



Pouvoir d'achat : le climat reste calme dans les entreprises

L'indice du salaire horaire de base a progressé à peine plus que l'inflation en 2018, selon l'Insee.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) dans le secteur privé en France, mesuré dans les entreprises de 10 salariés et plus (hors agriculture et emplois publics), a augmenté de 0,2 % au 4e trimestre 2018, selon les données provisoires publiées vendredi par le ministère du Travail. Tout comme l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et employés, particulièrement représentés sur les ronds-points. Sur l'ensemble de l'an dernier, la progression de ces rémunérations - cotisations sociales salariales comprises mais hors primes et heures supplémentaires - est de 1,6 % et 1,5 %. C'est à peine plus que l'inflation qui a été de 1,4 % sur la période pour l'ensemble des ménages hors tabac. On ne peut donc pas dire que 2018 a été un bon millésime pour le pouvoir d'achat salarial, malgré la baisse des cotisations chômage. Ce constat contribue à éclairer par des chiffres ce qui a constitué le terreau de la revendication des « gilets jaunes » pour sa part salariée.

En revanche, la quasi-stagnation du

salaire de base n'a pas fait monter la pression dans les entreprises où le climat contraste nettement avec la pression certes en baisse mais qui perdure. « Vous avez une crise des 'gilets jaunes' qui donne l'impression que la France est dans un grand état de trouble, d'agitation sociale, alors que dans les entreprises, on n'en voit pas les effets », note Raymond Soubie. Le président de la société de conseil en ressources humaines Alixio et ancien conseiller social, notamment de Nicolas Sarkozy, souligne « l'effet de loupe » des mobilisations les samedis. Si elle ne peut suffire, à elle seule, à l'expliquer, la prime exceptionnelle exonérée de charges sociales et d'impôt sur le revenu que le gouvernement a fait voter a certainement contribué au calme ambiant. Les employeurs ont pu la distribuer au tout début de l'année. Elle n'était pas soumise à l'approbation des syndicats à condition qu'elle soit distribuée dès janvier. Il reste une soupape, en outre, avec la possibilité de la négocier d'ici à la fin mars. Le calme actuel pourrait aussi

s'expliquer par le fait que là où cela va bien, les directions acceptent de lâcher du lest, tandis qu'ailleurs, l'inquiétude sur l'avenir pèse sur la virulence des revendications. Mais aussi par le fait que la conjoncture reste incertaine et que la baisse du chômage a été limitée l'an dernier. Tout cela ne veut cependant pas dire que la situation sociale ne peut pas se retourner dans les entreprises. « La météo sociale est une fausse science », rappelle Raymond Soubie. Sans compter que pointe l'ouverture du dossier ultrasensible et mobilisateur des retraites. ■



par Leïla De Comarmond





Assurance-chômage : Pénicaud ouverte à une autre solution que le « bonus-malus »

Invitée du « Grand Rendez-vous » Europe 1 - « Les Echos » - CNews, la ministre du Travail a estimé que faire du référendum « la baguette magique » pour sortir de la crise serait une « erreur ».

« On a réinventé les journaliers. Ça me scandalise. » Invitée, dimanche, du « Grand Rendez-vous » Europe 1 - « Les Echos » - CNews, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, s'est insurgée contre le fait qu'aujourd'hui « 80 % des emplois sont des CDD de moins d'un mois ». Alors que les partenaires sociaux sont lancés dans une négociation sur l'assurance-chômage, la ministre a martelé qu'il fallait « régler cette question ».

Par l'instauration d'un « bonus-malus » sur les contrats courts, comme Emmanuel Macron l'avait annoncé fin janvier ? La ministre a ouvert la porte à une autre voie. « Nous, on a une solution, si les partenaires sociaux en trouvent une meilleure qui a le même effet, c'est très bien, mais sinon on la fera », a-t-elle indiqué. L'idée est de moduler les cotisations d'assurance-chômage payées par les entreprises en fonction de leur recours aux contrats précaires. Le patronat vient tout juste de rejoindre la table des négociations après l'avoir quittée fin janvier, justement pour protester contre ce type de mécanisme jugé totalement contre-productif.

« Référendums locaux »

Pour autant, Muriel Pénicaud a assuré qu'elle espérait un accord entre partenaires sociaux sur la réforme de l'assurance-chômage et la limitation des contrats courts d'ici à la fin du mois, conformément à l'échéance prévue. Mais « le sujet n'est pas une question de jours ou de semaines, la question, c'est de trouver un accord ».

Interrogée sur l'opportunité d'organiser un référendum, une hypothèse soulevée par le président Emmanuel Macron pour le jour des élections européennes, le 26 mai, Muriel Pénicaud s'est montrée prudente. « L'erreur, ce serait d'en faire une baguette magique » pour sortir de la crise des « gilets jaunes », a-t-elle déclaré. « Il ne peut pas y avoir une seule sortie », a insisté la ministre. « Il y a des sujets qui sont de l'ordre institutionnel, qui pourront être intégrés dans la réforme de la Constitution prévue au printemps. Il y a d'autres sujets qui relèvent des partenaires sociaux. On a commencé une réflexion sur l'accès aux transports, c'est quand même de là que c'est parti, les 'gilets jaunes' »,

et il y a « des sujets qui peuvent être de l'ordre de référendums locaux », a argumenté la ministre. « Le référendum, c'est très bien si un problème peut se résoudre par oui ou non » mais sur des « sujets compliqués, il vaut mieux avoir d'autres processus à inventer ». Muriel Pénicaud s'est par ailleurs dite « inquiète » de l'effet de la crise des « gilets jaunes » sur l'emploi, alors que le contexte macroéconomique a déjà affecté la confiance au dernier trimestre de l'année dernière et que le rythme des créations d'emplois a ralenti. « Les Français veulent des résultats en pouvoir d'achat et en baisse du taux de chômage », a affirmé la ministre, regrettant que la France soit « l'un des derniers pays d'Europe à ne pas avoir vaincu le chômage de masse ». Enfin, sur l'incendie du domicile du président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, Muriel Pénicaud a martelé qu'il ne fallait pas accepter que la « violence » devienne un « mode d'expression », faute de quoi il n'y aurait pas d'« issue pour la République et la démocratie ». ■

par Florence Renard





Un maire du Nord propose un « minimum social garanti »

C'EST UNE VILLE à la pauvreté tangible. À Grande-Synthe, près de Dunkerque, 17,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Dans cette ville du Nord, quelques « gilets jaunes » poursuivent leur action sur un rond-point de la ville, même si le mouvement s'est vite essoufflé. Pourtant, ici, selon Michel Dassonville, responsable des Restos du cœur, les difficultés des plus pauvres s'aggravent. « Cette année (depuis novembre, le début de la saison hivernale, NDLR), on accueille 1 650 personnes dans une ville qui en compte 23 000, détaille-t-il. Moins de monde que l'année dernière (2 000 environ), mais on fait face à des situations plus difficiles. » Le bénévole raconte les familles monoparentales, les foyers surendettés, les retraités aux pensions très faibles ou les couples « pris à la gorge » qui pleurent dans son bureau. « On leur apporte une petite aide, mais ça ne paye pas les factures. »

Le maire Damien Carême, élu écologiste, a donc annoncé, lors de ses vœux à la population le 13 janvier, qu'il allait mettre en place un « minimum social garanti ». « L'objectif est de permettre aux gens de sortir la tête de l'eau, explique le maire. De nourrir les enfants, payer le gaz, de sortir de l'urgence sociale. Ce n'est pas de l'as-sistanat : un suivi mensuel sera assuré

par le CCAS (Centre communal d'action sociale), pour travailler avec eux sur un parcours d'insertion sociale et professionnelle. » La mesure, qui sera votée par le conseil municipal en mars, devrait être mise en œuvre en mai.

Damien Carême insiste : il ne s'agit pas d'un revenu, mais bien d'une « aide sociale facultative temporaire ». Les personnes qui en bénéficieront pourront continuer à toucher d'autres aides et ne seront éligibles à ce minimum social garanti que le temps de l'accompagnement. Au CCAS de Grande-Synthe, les agents ont été préparés à la mise en œuvre de cette mesure. « C'est une charge de travail nouvelle, mais on sait que c'est un moyen de faire sortir de l'ornière un grand nombre de foyers », souligne Mehdi Boukerrou, directeur général des services de la Ville. Concrètement, l'aide s'adressera aux personnes dont les revenus n'atteignent pas le seuil de pauvreté, soit 855 euros, à condition d'être majeur et résident de la ville. La mairie estime que cela devrait concerner 1 500 ménages, soit environ 3 700 personnes.

« De la poudre aux yeux

! »

L'opposition, quant à elle, votera contre au conseil municipal de mars,

comme le justifie Thomas Fraga, divers droite : « Damien Carême est au pouvoir depuis vingt ans, il annonce une mesure miracle un an avant les élections... C'est de la poudre aux yeux ! La pauvreté, le taux de chômage, c'est sa responsabilité. » Connu pour ses engagements sociaux et écologiques, Damien Carême - qui vient de déposer une plainte contre l'État pour « inaction climatique » - ne cache pas sa désapprobation de la politique gouvernementale : « Le minimum social garanti est un élément de réponse à la crise des "gilets jaunes" mais ce n'est pas suffisant. La mesure était déjà en amorce avant cette crise. » Elle avait déjà été mise en œuvre au début des années 1980 par le maire de l'époque, René Carême, le père de l'actuel édile de Grande-Synthe, pour ensuite disparaître quand le RMI est né.

Bien sûr, le MSG a un coût : la mairie devra dépenser entre 1 et 1,5 million d'euros en 2019 et aux alentours de 2 millions à partir de 2020, pour une année pleine. La mesure sera financée par les taxes d'entreprise perçues par la Ville et les économies d'énergie réalisées, notamment grâce à la rénovation de l'éclairage public. ■

par Marie Tranchant @MarieTranchant



« Des mesures de justice sociale s'imposent pour les mères isolées »

Un calcul implacable. Une fois payées la crèche ou les frais de garde du petit, la cantine et la garderie de l'ainé, les frais de transports et les déjeuners au travail, même en se contentant d'un sandwich, les dépenses dépassent les entrées d'argent. C'est ce qu'on appelle « travailler à perte », c'est ce que font de nombreuses mères isolées. Oh, bien sûr ! On ne travaille jamais à perte : cotisations retraites, vie sociale, maintien des compétences ; et puis l'on évite le terrible « trou dans le CV » au moment où les enfants grandissent. Mais la réalité est là. La fatigue aussi. Car personne ne peut prendre le relais. Et le regard des autres pèse, leur ton aussi quand ils disent : « Ah vous êtes toute seule avec les enfants... ? C'est pour ça... »

Cette difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle, je la connais bien : elle est à l'origine du réseau Maman travaille que j'ai créé et présidé dix ans. Cette réalité, c'est celle de nombreuses femmes rencontrées autour des ronds-points, présentant comme budget une équation à trop d'inconnues. C'est ce qui m'a amenée à lancer voilà plusieurs mois une étude de terrain d'ampleur inédite, pour mettre au jour les discriminations vécues par ces mères. J'ai demandé à Christine Kelly, au réseau Parole de maman et à l'Observatoire de la qualité de vie et de la parentalité au travail de quantifier avec des

chercheurs tous ces freins invisibles subis par celles qui ne se plaignent jamais et auraient tant de raisons de le faire.

Le 7 mars, dans le cadre du grand débat national, nous organisons partout en France des « conférences inversées » : les familles monoparentales s'expriment sur scène, les institutionnels, employeurs, élus les écoutent. Comment quitter un conjoint violent en sécurité alors que la séparation est un moment de pic des féminicides ? Comment l'Etat peut-il réellement garantir le versement des pensions alimentaires impayées ? Comment soutenir par des politiques publiques innovantes les parents solos ? Comment mieux partager les responsabilités éducatives ? Voici quelques-unes des questions posées.

Partout dans le monde, des initiatives existent. J'étais à Montréal le mois dernier pour la présidence du G 7 que la France assure après le Canada en 2019. Le gouvernement est en train d'expertiser des réalisations, de Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès d'Agnès Buzyn, à Bruno Le Maire, nous plançons pour présenter des solutions concrètes à l'issue du grand débat. Pour cela, il est primordial que les mères isolées ou en couple dans des situations difficiles, que les pères seuls (qu'il ne faut pas oublier) puissent faire remonter leurs

analyses.

J'ai demandé aux centres d'information des droits des femmes et des familles, financés en grande partie par mon secrétariat d'Etat, d'agir en ce sens : des cahiers de doléances sont à disposition partout en France. Je me déplacerai à leur rencontre de Rennes à la Dordogne, de Paris à la Corse, car les difficultés n'épargnent aucun territoire.

L'an dernier, j'ai proposé à un ordre de remettre une médaille à une de ces mères emblématiques. Pour le principe. Qu'en France, on reconnaisse le mérite de ces femmes : ça ne remplace pas des politiques publiques, ça ne paye pas l'antipoux, mais ça réconforte celles qui, comme la mère de Romain Gary dans « la Promesse de l'aube », prétendent qu'elles n'ont plus faim pour nourrir leurs enfants. Et méritent mieux que de toujours subir. ■



RÉFORME DES RETRAITES

Retraites : la question sensible de la pénibilité refait surface

Le Haut-Commissariat à la réforme des retraites se penche sur l'adaptation des départs anticipés pour pénibilité, inaptitude et invalidité. Le but est d'éviter les petites pensions après le passage à un régime par points.

La pénibilité est prise en compte lorsqu'un salarié privé a travaillé dans des températures extrêmes, des bruits intenses, en milieu hyperbare, ou de nuit, en horaires alternants, avec des tâches répétitives.

En cas de passage à un régime de retraite universel par points, comment éviter qu'un départ anticipé ne se traduise par des pensions minuscules ? La question est posée, alors que le Haut-Commissariat à la réforme des retraites se penche sur le sort des personnes aux conditions de travail difficiles et qui deviennent inaptes ou invalides.

Pour aborder la question critique de l'âge de départ, le Haut-Commissariat a prévu plusieurs séances de discussion avec les partenaires sociaux. Dans un premier temps, en 2018, il a annoncé que l'âge légal de départ demeurerait fixé à 62 ans, comme promis par Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle. Puis il y a deux semaines, il a présenté son arme fatale pour éviter que les assurés ne partent massivement à 62 ans : une surcote pour ceux qui jouent les prolongations au travail - synonyme de pension amoindrie pour les autres, si l'on raisonne à enveloppe constante. A présent, les équipes de Jean-Paul Delevoye passent en revue avec le patronat et les syndicats les droits spécifiques liés à la pénibilité, l'invalidité et l'inaptitude.

La prise en compte de la pénibilité

permet aujourd'hui de cumuler jusqu'à 8 trimestres d'avance sur l'âge légal de la retraite et donc de partir à 60 ans. Il faut pour cela être salarié du privé et avoir travaillé dans des températures extrêmes, des bruits intenses, en milieu hyperbare, ou bien de nuit, en horaires alternants, avec des tâches répétitives. Quant au régime de l'incapacité permanente liée au travail, il offre d'office la retraite à 60 ans, plus le taux plein. Il ne concerne que 4.000 assurés par an mais cela pourrait grimper à 10.000 car il vient d'être étendu aux maladies professionnelles liées à un facteur de pénibilité.

Pénibilité : le niet de la CFDT

Le hic, avec le passage à un régime par points qui met fin à la comptabilité en trimestres cotisés, c'est que partir plus tôt équivaut à gagner moins de points. Et donc à toucher une petite pension. Il faut donc trouver un autre mécanisme. Donner le choix de bonifier sa pension plutôt que de partir plus tôt ? Pour la CFDT, c'est « non », explique Frédéric Sève, le négociateur de la centrale syndicale : « La pénibilité ne sert pas à gagner de l'argent mais à compenser la baisse de l'espérance de vie de ces travailleurs », rappelle-t-il.

Le syndicat, qui avait bataillé pour la mise en place du compte pénibilité en 2014, s'estime d'ailleurs floué par la révision du dispositif en 2017, et

compte bien remettre le sujet des critères sur le tapis, à l'occasion de la réforme des retraites. L'exécutif, lui, préférerait ne pas rouvrir ce dossier aussi complexe que sensible. Reste alors une autre possibilité : partir plus tôt, mais avec une pension améliorée. Autrement dit, des points gratuits à la place des trimestres gratuits.



L'inaptitude et l'invalidité, qui concernent près de 100.000 nouveaux retraités par an, soulèvent d'autres questions. Cette fois, la CFDT n'est pas fermée a priori à l'idée d'une compensation monétaire : « S'il y a un impact sur la carrière, ça peut s'entendre », reconnaît Frédéric Sève.

Mais l'enjeu est ailleurs et le Haut-Commissariat met le doigt dessus : ce sont les inégalités selon le statut. Alors qu'un salarié du privé ou un indépendant bénéficie du taux plein dès l'âge légal dès lors qu'il est reconnu inapte, et voit ses trimestres d'invalidité transmués en trimestres cotisés, les fonctionnaires peuvent être « réformés » d'office par leur employeur à n'importe quel âge.

Un alignement par le haut

Ils ne sont pas frappés par la décote, mais le nombre d'années cotisées est faible, ce qui fait chuter brusquement leurs droits. Résultat, 55 % des retraités invalides de la fonction publique hospitalière touchent le minimum de

pension et 67 % dans la fonction publique territoriale. L'Etat se défausse ainsi du coût de l'invalidité en lui substituant des pensions plus basses. « Ce ne sera pas tenable dans un système universel », prévient Frédéric Sève. Car alors, les assurés du secteur privé paieraient pour la négligence managériale du secteur public.

La solution, là aussi, pourrait être un alignement par le haut : une pension majorée malgré le départ anticipé. Si les marges de manoeuvre financière du système de retraite le permettent. ■

par Solveig Godeluck





Comment maintenir les départs avant 62 ans pour carrière longue

Conserver le régime pour carrière longue implique de continuer à mesurer la durée de cotisation dans le futur régime universel par points.

C'est un sujet sensible de plus à traiter dans le cadre de la réforme des retraites en préparation. Les gros bataillons de Français qui partent à la retraite avant l'âge légal ne le font pas au nom de la pénibilité ou de l'invalidité, mais en raison d'une « carrière longue ».

Avoir travaillé au moins quatre ou cinq trimestres avant ses 20 ans ouvre le droit à un départ anticipé en retraite avant 62 ans, à condition d'avoir déjà toutes ses annuités. Il est même possible de partir avant 60 ans si l'on a travaillé avant 16 ans. Plus du quart du flux de nouveaux retraités au régime général bénéficie de ce dispositif. Il y a eu ainsi un pic de 180.000 départs anticipés en 2017.

Conserver une dérogation

Dans le régime de retraite universel par points, que veut instaurer Emmanuel Macron, toutes les années cotisées rapporteront des points : le système récompensera par construction les carrières longues quant au niveau de leurs pensions. Mais quid des dérogations pour partir avant 62 ans, sachant que l'espérance de vie de ces travailleurs précoces est légèrement plus faible que celle des autres personnes ? Elles devraient être maintenues, mais il reste à en fixer les conditions.

Le Haut-Commissariat à la réforme des retraites a mis le sujet sur la

table, en interrogeant les partenaires sociaux. Premièrement, demande-t-il dans un document de travail, faut-il appliquer à l'âge de départ anticipé « des paramètres équivalant aux paramètres applicables à un âge supérieur à l'âge effectif de départ » ? Deuxièmement, va-t-on réintroduire un critère de durée de cotisation pour mesurer ces carrières longues ?

Ce ne seraient pas forcément des trimestres, éventuellement des années ou des mois, mais cet outil pourrait se révéler utile dans le futur système de retraite. Notamment pour attribuer des minima de pension. ■

par S. G.





LE HAUT-COMMISSAIRE AUX RETRAITES FAIT ASSAUT DE GÉNÉROSITÉ SUR DES THÈMES COMME L'ÂGE DE DÉPART. LA CFDT VEUT PLUS, LE MEDEF S'INQUIÈTE

Retraites : la pénibilité revient sur le tapis et agite les esprits

Aligner vers le haut Un troisième cycle de concertation sur la réforme des retraites commencera en mars, avec des sujets comme les départs précoces dans la fonction publique, les pensions de réversion, la gouvernance. La loi devrait être votée fin 2019 ou début 2020, selon l'encombrement parlementaire. Tous les grands principes y seront inscrits, « il n'est pas question de laisser des incertitudes ou des flottements », selon le Haut-Commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye. La loi sera déclinée sur plusieurs années et un « organe de transition », à créer, sera chargé d'y veiller et de rédiger les décrets d'application.

Le Haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, tient son calendrier. La concertation qu'il mène sur la réforme des retraites suit son cours, après plusieurs reports en décembre et janvier, au plus fort de la crise des Gilets jaunes. Il s'attaque même à des dossiers explosifs, le tout sans provoquer aucun remous, tant le propos est généreux. « C'est politiquement habile, il ne faut pas attiser la colère des Gilets jaunes et il faut aussi enjamber les élections européennes de mai, pour éviter que l'opinion ne se braque sur le sujet des retraites », commente un bon connaisseur.

L'âge de la retraite ? Ce sera bien 62 ans, comme l'a promis Emmanuel Macron et sans pénalité (décote) pour ceux qui refuseraient de poursuivre leur activité au-delà. La semaine dernière, pour la deuxième séance depuis la reprise des concertations, les partenaires sociaux ont été auditionnés sur un autre sujet explosif, les départs avant 62 ans pour pénibilité et invalidité. Ce n'est pas rien. Pénibilité et carrières longues avaient été les deux contreparties négociées par François Chérèque, le patron de la CFDT, en échange de son aval sur la réforme des retraites Fillon de 2003. Un symbole auquel la centrale syndicale est féroce attachée, mais qui, pour la pénibilité en

tout cas, n'a cessé d'empoisonner les relations sociales depuis, et le quinquennat de François Hollande en particulier.

Sur sa faim. Le Medef n'en voulait pas et les négociations ont été serrées, jusqu'à aboutir avec la loi Touraine de 2014 à la création du compte professionnel de prévention (C2P), l'outil qui permet, en accumulant des points, de partir à la retraite deux ans plus tôt, soit à 60 ans. Initialement, dix critères de pénibilité devaient être retenus (températures extrêmes, bruits intenses, etc.), mais certains étaient difficiles à suivre (postures pénibles, vibrations mécaniques, etc.), et ils ont fini par être abandonnés par le gouvernement Philippe. La CFDT est restée sur sa faim et elle profite aujourd'hui de la réforme des retraites pour réclamer « que le dossier de la pénibilité soit rouvert, pour tenir compte de tous les critères », selon Frédéric Sève, le secrétaire national en charge des retraites. Le gouvernement n'est pas très chaud, « notre rôle est de transposer le dispositif dans le futur régime universel, pas de le remettre en cause », selon Jean-Paul Delevoye. Pas plus que le Medef, qui estime que le dossier est clos.

Le Haut-Commissaire propose en revanche d'étendre le compte pénibili-

té aux fonctionnaires, qui n'en bénéficient pas en tant que tel. La plupart des syndicats de salariés sont partants. La pénibilité est actuellement prise en compte dans la fonction publique, mais par le système du classement dans la catégorie dite « active », les agents qui en relèvent pouvant partir à la retraite à 52 ou à 57 ans. Les fonctionnaires bénéficieront-ils des deux dispositifs ou le compte pénibilité remplacera-t-il les catégories actives ? Difficile à dire pour le moment, puisque la question des catégories actives, qui concerne la fonction publique mais aussi les régimes spéciaux de retraite (SNCF, RATP, etc.), donnera lieu à une séance de concertation dédiée... plus tard au printemps.

Jean-Paul Delevoye propose aussi d'harmoniser la mise à la retraite pour invalidité, qui fonctionne de manière très différente dans le public et le privé. Les fonctionnaires mis en invalidité perçoivent immédiatement leur retraite, mais calculée au prorata de leurs années travaillées. La pénalité financière peut être forte. L'objectif serait de leur étendre le dispositif applicable aux salariés, qui permet de continuer à acquérir des droits à la retraite pendant la période d'invalidité et donc de bénéficier d'une pension plus élevée.

Du côté du Medef, on s'inquiète du tour que prend la concertation et surtout de ce que vont coûter toutes ces bonnes intentions. Aujourd'hui à 315 milliards d'euros par an, les pensions pèsent 14 % du PIB. Sur cette, somme 20 % est consacré aux prestations de solidarité (minima de pension, majoration pour enfants, droits acquis pour les périodes de chômage

ou d'invalidité, etc.), soit 63 milliards d'euros. Avant de se décider sur l'opportunité d'harmoniser les dispositifs vers le haut, l'organisation patronale réclame de connaître la future enveloppe des dépenses et surtout la répartition entre ce qui sera financé par les cotisations d'une part et par l'impôt d'autre part. « Tout ce qui relève de la solidarité doit être financé

par un impôt à base large. Mais à l'intérieur de cette enveloppe, il faudra bien définir des priorités », dit une source patronale. ■

par Mireille Weinberg et
@Mi_Weinberg T

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ *Le Haut-Commissaire propose d'étendre le compte pénibilité aux fonctionnaires, qui n'en bénéficient pas en tant que tel. La plupart des syndicats de salariés sont partants*



PROTECTION SOCIALE



Les coursiers à vélo bientôt tous salariés ?

rappel des faits Fin novembre 2018, la Cour de cassation a estimé que les livreurs à vélo de Take Eat Easy devaient être salariés car ils sont subordonnés.

notre modèle social est affaire de choix politique

Jean-Luc Molins

Secrétaire national de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (Ugict) CGT

L'arrêt Take Eat Easy de la Cour de cassation est intéressant car il met en lumière deux aspects importants. Premier aspect : la stratégie des plateformes, qui vise à contourner notre droit du travail et à priver notre protection sociale de ressources, peut être mise en échec. Deuxième aspect : la nécessité de construire un droit social davantage protecteur pour garantir ces droits à l'ensemble des travailleurs.

Notre modèle social (droit du travail et protection sociale) est un atout. Il a démontré son efficacité lors de la crise financière mondiale en 2007-2008, où il a agi comme un amortisseur puissant pour limiter les dégâts sur le plan social et économique. Cela constituerait une grande avancée sociale pour les travailleurs aux États-Unis s'ils disposaient d'un tel modèle social. Cela est également vrai pour les travailleurs d'Uber et consorts, qu'ils soient aux États-Unis ou en Europe. Il s'agit donc de ne pas se tromper de référence. L'autre sujet fondamental est de savoir ce que l'on veut faire du progrès technologique. On ne le répétera jamais assez : il n'y

a pas de déterminisme technologique ! Dans le cas des plateformes de type Uber, c'est une main libérale qui conçoit et commande l'outil technologique. Ces plateformes ne licencient pas, elles débranchent, et elles n'offrent pas le même niveau de protection car elles n'ont pas le même niveau de cotisations sociales.

La main libérale se cache derrière la technologie. Pour le gouvernement, l'urgence ne serait ni à prendre en compte les aspirations du monde du travail, c'est-à-dire des forces productives, ni à répondre aux nouvelles questions sociétales liées aux bouleversements en cours mais, au contraire, à les subordonner à l'économie, qui deviendrait l'alpha et l'oméga de toute politique. La main libérale qui est à la manœuvre se cache derrière la technologie pour tenter de confisquer les fabuleux progrès technologiques en les orientant vers l'établissement de colossales richesses, à l'image des géants du numérique, au lieu de les affecter au bien-être de l'humanité.

Le paradigme des plateformes repose sur l'invisibilité de la relation de subordination dans le cadre du travail effectué. Or, les activités des travailleurs des plateformes produisent de la valeur, elles sont encadrées d'un point de vue contractuel avec les conditions générales d'utilisation (CGU), elles sont sujettes à des métriques de performances (followers, scores, likes, etc.), et elles donnent lieu à une parasubordination tech-

nique (réponse aux ordres de quelqu'un, alertes, notifications, géolocalisation, etc.). Ce travail à la demande, via les plateformes, interroge, comme pour les salariés, la définition de l'horaire de travail, les modalités de rémunération, la santé et la sécurité, les cotisations sociales, les droits de représentation, les besoins en formation.

Il faut garantir le droit à la négociation collective. La plateformesation des relations de travail nécessite d'être encadrée, afin de faire reconnaître l'activité qui en est générée comme faisant partie intégrante d'un travail auquel les droits relatifs au travail et à la protection sociale n'échappent pas. Les organisations syndicales doivent disposer d'un droit d'accès et de contrôle sur ces plateformes, afin d'éviter les effets de moins-disant social et obtenir les garanties d'un travail décent avec les protections nécessaires en matière de droit du travail et de protection sociale.

En attachant les droits à la personne et en assurant leur portabilité au cours de la carrière professionnelle, le concept de sécurité sociale professionnelle que propose la CGT est une solution vis-à-vis des nouvelles formes de travail qui se développent. Ce concept est une transposition du modèle de la Sécurité sociale, qui a fêté ses 70 ans il y a quelques années : des droits individuels attachés à la personne et garantis à toutes et à tous.

À l'heure où les inégalités explosent entre celles et ceux qui vivent de leur activité professionnelle et le capital, assurer le financement de ces nouveaux droits en y incluant les plateformes au même taux que les entreprises serait favorable au monde du travail et permettrait de combattre les inégalités.

Inscrire toutes les formes d'activité dans notre système de protection sociale est utile pour deux raisons principales : lutter contre le moins-disant social et renforcer la dimension universelle des droits. Face aux évolutions engagées, deux conceptions opposées s'affrontent concernant l'évolution du droit du travail et de la protection sociale. D'un côté, celle qui est centrée sur une vision court-termiste du marché, raisonnant sur les notions de « capital humain » et d'« employabilité » dans lesquelles l'humain constitue la variable d'ajustement. De l'autre, la vision cherchant à promouvoir la réponse aux besoins humains et la justice sociale, où les choix économiques sont orientés vers cet objectif dans une logique de développement durable respectueuse des conditions sociales et environnementales.

L'émancipation de l'humanité est à portée de main progressiste. C'est une question de choix politique.

Le message de l'arrêt Take Eat Easy

Barbara Gomes

Doctorante en droit du travail à l'université Paris Ouest-Nanterre

Le 28 novembre 2018, la chambre sociale de la Cour de cassation a rendu une décision attendue avec une certaine fébrilité dans le monde des plateformes de travail : l'arrêt dit Take Eat Easy. La fébrilité était d'autant plus intense que l'issue était incer-

taine.

Les tribunaux rendaient jusqu'ici des décisions contradictoires et, dans cette affaire, le conseil de prud'hommes, puis la cour d'appel s'étaient déclarés incompétents pour se prononcer sur la question de la requalification formulée par le coursier (à l'occasion de la liquidation judiciaire de Take Eat Easy). En statuant pour la première fois sur la question de la qualification de la relation unissant une plateforme à un travailleur, la chambre sociale allait donc non seulement trancher le débat juridique, mais aussi, ce faisant, légitimer ou remettre en cause tout un modèle économique.

La Cour commence par inscrire sa décision dans la continuité des règles tracées par sa jurisprudence en matière de requalification. Elle rappelle ainsi que « l'existence d'une relation de travail ne dépend ni de la volonté exprimée par les parties ni de la dénomination qu'elles ont donnée à leur convention, mais des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité des travailleurs » (1). Elle poursuit ensuite avec la définition du lien de subordination, « caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné » (2). Une fois le cadre juridique posé, la chambre sociale relève que « l'application était dotée d'un système de géolocalisation permettant le suivi en temps réel par la société de la position du coursier et la comptabilisation du nombre total de kilomètres parcourus » qui caractérise un pouvoir de direction et de contrôle de l'activité des coursiers.

À cela s'ajoutent les éléments relevant de l'exercice d'un pouvoir de sanctions, notamment disciplinaires

(pénalités financières directes et indirectes, notamment du fait d'une impossibilité de choisir ses créneaux horaires, convocations, « désactivation », etc.). Le coursier était donc bien salarié de la plateforme Take Eat Easy.

Si la décision est juste, elle n'en est pas moins courageuse. Juste, parce que, en dépit de la modernité de l'outil qui leur permet d'exercer leur activité, les travailleurs des plateformes obéissent à des directives masquées, subissent un contrôle serré et accusent des sanctions pouvant aller jusqu'à leur « désactivation ». Courageuse, parce que la pression politique était forte. La solution juridique opère de fait un choix entre, d'une part, la sortie d'une catégorie de la population de l'accès à ses droits en raison de la nouveauté de l'outil qui organise le travail et d'autre part, la condamnation des stratégies commerciales des plateformes consistant à éluder l'application du statut salarial.

Plus exactement, cette décision, tant dans la solution qu'elle livre que dans la manière dont elle la construit, envoie un message à l'adresse du législateur : le rôle du juge n'est pas de faire ce choix politique, mais d'appliquer la loi. Le motif selon lequel les plateformes offrent du travail ne peut justifier qu'une catégorie de personnes soient écartées de l'emploi, c'est-à-dire du statut auquel donne accès le travail salarié (droits du licenciement, congés payés, congé maternité, droit de négociation collective...).

L'arrêt Take Eat Easy lève aussi, ainsi, le voile sur les intentions du gouvernement et de sa majorité. Lorsque, à l'occasion du projet de loi avenir professionnel, le député Aurélien Taché (LaREM) propose qu'une charte permette aux plateformes d'offrir quelques « droits » en

échange d'une mise à l'écart du risque de requalification par les juges, les motivations affichées sont celles de « sécuriser les plateformes », mais aussi d'octroyer des protections aux travailleurs exclus du statut salarial en raison de leur prétendue indépendance.

L'amendement a été censuré par le Conseil constitutionnel, mais on le retrouve pourtant, à la virgule près, dans l'article 20 du projet de la loi sur l'orientation des mobilités (LOM). Une obstination qui prouve, désormais, que la qualité de salarié a été reconnue par la Cour de cassation, que la préoccupation du gouvernement est moins celle de protéger les travailleurs que de pérenniser un système qui repose sur leur surexploitation massive, libérée du spectre du droit du travail, seul droit qui permette la résistance des travailleurs aux injonctions abusives, dangereuses, voire mortifères, de l'organisation.

Professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne

Qu'on se rassure ! Le salariat a de l'avenir dans le « nouveau monde » et devrait accueillir une partie des travailleurs des plateformes. Telle est la conclusion qu'on peut tirer de deux décisions de justice rendues fin novembre et début janvier. La Cour de cassation et la cour d'appel de Paris y requalifient en salarié un livreur de la société de livraison de repas Take Eat Easy, ancienne plateforme de livraison à domicile, et un chauffeur de la société Uber, en considérant qu'ils répondent aux critères du contrat de travail, à savoir une rémunération, une prestation de travail et un lien de subordination. Aussi rassurants soient-ils, ces deux arrêts ne closent en aucun cas le débat sur l'adaptation

du salariat aux travailleurs des plateformes et moins encore celui, plus général, sur l'avenir du salariat.

Il faut agir en empruntant deux voies. La première consiste à accorder un statut aux travailleurs indépendants des plateformes, qui, pour beaucoup, sont ce qu'on appelle des travailleurs économiquement dépendants. La solution qui se profile dans le projet de loi d'orientation des mobilités est très insuffisante, voire préoccupante, qui prévoit que les plateformes peuvent adopter une charte définissant les contours de la relation de travail : conditions d'exercice de l'activité, mesures visant à améliorer les conditions de travail, modalités de développement des compétences... Insuffisante, car l'adoption d'une charte par la plateforme serait facultative et que cette dernière serait libre du contenu qu'elle donne à la charte dès lors que sont évoqués les thèmes prescrits par la loi. Préoccupante, car l'effet de la charte sur la possibilité de requalification en contrat de travail est peu clair ! La solution doit donc être recherchée ailleurs, à savoir dans le renforcement du statut des travailleurs indépendants des plateformes tel qu'il a été – modestement – introduit par la loi El Khomri. Il faut assurer à ces travailleurs un niveau de protection sociale satisfaisant, une rémunération minimale et une limitation de leur temps de travail. Il faut aussi leur donner un statut collectif en leur permettant de conclure des conventions collectives, afin notamment de limiter le jeu de la concurrence sur les règles sociales – le fameux dumping social.

Cette première voie n'est en aucun cas exclusive de la seconde. Les travailleurs répondant aux critères du contrat de travail doivent être requa-

lifiés. Même si les deux décisions retiennent l'existence d'un lien de subordination, une évolution du droit est ici aussi nécessaire, qui consiste à remplacer la notion vieillissante de subordination par celle, plus moderne, de contrôle. D'abord, parce que la subordination ne rend pas compte des nouvelles formes de pouvoir dans l'entreprise : si on est subordonné à un supérieur hiérarchique, on ne l'est pas à une plateforme, à un algorithme... Ensuite, parce que les jeunes d'aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, sont pour beaucoup rebutés par l'idée même d'être subordonnés. Ils aspirent à être autonomes. Un enjeu essentiel pour s'assurer que le salariat restera demain la porte d'entrée principale sur le marché du travail est, en effet, au nom d'une indispensable dissociation entre autonomie et indépendance, de mieux accueillir l'autonomie au sein du salariat. Or, si l'autonomie se marie difficilement avec l'idée de subordination, un travailleur peut être autonome dans l'exécution de son travail et sous contrôle. Sous autonomie contrôlée, il est sous surveillance, évalué, soumis à des objectifs... Même si cette voie est moins urgente que la première, passer de la grammaire de la subordination à celle du contrôle pourrait contribuer à casser le discours convenu, notamment au sein de l'économie collaborative, qui présente le salariat comme un vestige du « vieux monde ». Moderne, le salariat l'est et doit le rester. ■

(1) Cass. soc., 19 décembre 2000, 98-40.572. (2) Cass. soc., 13 novembre 1996, n° 94-13187. **Le salariat et le « Nouveau Monde » Pascal Lokiec**



Maisons de retraite : « Faire payer chacun en fonction de ses revenus »

Dans une interview exclusive, le président de la Mutualité française, Thierry Beaudet, propose de plafonner le prix des Ehpad et de les facturer en fonction des revenus. Il promet aussi la modération tarifaire en 2020.

Propos recueillis par Daniel Rosenweg

Hausse des prix, illisibilité des offres, résiliation compliquée... Les complémentaires santé sont souvent critiquées. La question se pose aussi de savoir s'il faut, oui ou non, créer une 5^e branche de la Sécurité sociale pour financer la dépendance. Sur tous ces sujets, Emmanuel Macron a promis de présenter une « ambitieuse » réforme « Grand âge et autonomie » en 2019. Sans attendre, le président de la Mutualité française, Thierry Beaudet, qui représente 450 mutuelles, nous dévoile ses propositions chocs : plafonnement du prix des maisons de retraite, mode de financement privé de la dépendance et nouveaux contrats santé, plus faciles à comparer.

Un rapport doit être rendu mi-avril sur le financement de la dépendance. Que propose la Mutualité ?

Thierry Beaudet. 41 % des Français en perte d'autonomie sont en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). C'est trop ! En Europe, c'est 32 %. Commençons par favoriser le maintien à domicile. Cela requiert des moyens : la France dépense deux fois moins que la Suède pour la dépendance...

Comment accroître alors les financements ?

Nous sommes dubitatifs sur la capacité à dégager un financement public intégral. Les mutuelles réfléchissent donc à une assurance dépendance généralisée et obligatoire, qui s'ajouterait au socle du financement public. A partir de 40 ans, par exemple, on pourrait intégrer aux contrats d'assurance santé dits responsables (96 % des contrats) une cotisation supplémentaire dédiée à la dépendance.

De combien ?

C'est un ordre de grandeur, mais une cotisation de 10 à 15 € par mois permettrait d'apporter 500 € par mois d'aide aux résidents en GIR 1 et GIR 2 (NDLR : catégories de personnes les plus dépendantes).

Mais en maison de retraite, les Français sont confrontés à un lourd reste à charge. Ne faut-il pas réguler ?

Le reste à charge moyen en Ehpad est de 180 € en Suède, contre 2 000 € en France. 2 000 €, c'est supérieur aux revenus d'un résident sur deux. Nous proposons donc de faire comme pour les crèches : faire payer chacun en fonction de ses revenus. Il faudra des aides publiques pérennes pour garantir l'équilibre financier des établissements.

Des établissements vont en profiter pour sélectionner par l'argent...

C'est vrai, il y a un risque d'effet d'aubaine. C'est pourquoi nous proposons de fixer des tarifs plafonds pour chaque service proposé par l'établissement. Chaque résident conserverait bien sûr la liberté de choix.

Certaines cotisations se sont envolées en 2019...

Nous venons de terminer une étude sur 14 millions d'adhérents de mutuelles qui conclut qu'en moyenne, pour 2019, la hausse des cotisations n'est que de 1,8 % ! A quelques exceptions près qui concernent des contrats déficitaires, les hausses suivent l'évolution de la consommation de soins. Entre 2006 et 2017, alors que nos remboursements ont progressé de 38 %, les cotisations ont augmenté de 40 %. Sans compter le passage des taxes de 2,5 % à 13,27 %. La santé est plus taxée que le hamburger ! Si on ne veut plus de hausses, qu'on cesse de nous transférer des charges.

Et en 2020 ? Quelles seront les hausses ?

En 2020 entrera pleinement en application la réforme du zéro reste à charge sur certains soins d'optique, dentaires et d'audioprothèses. C'est une bonne réforme. Si aucune charge nouvelle n'est votée d'ici là, nous devrions pouvoir absorber son surcoût (NDLR : environ 250 M€ par an). Mais si de nouvelles dépenses nous sont

imposées, nous les répercuterons. Et nous n'éviterons pas la hausse « mécanique » habituelle de 2,5 à 3 %, puisque les dépenses de l'Assurance maladie, dont nous dépendons, vont encore progresser.

Où en êtes-vous des pistes pour permettre de comparer les offres entre elles ?

Le 14 février, les organismes de complémentaires santé présenteront un accord sur la lisibilité des contrats dont nous espérons qu'il sera validé par la ministre. L'idée est de présenter un tableau des garanties selon un rubriquage commun à toutes les

complémentaires : soins de ville, dentaire, etc. A côté, on donnera le montant pris en charge pour une quinzaine d'exemples : lunettes, prothèses... Les usagers pourront ainsi comparer les offres.

L'exécutif veut faire baisser le coût des assurances santé en facilitant la résiliation. Y êtes-vous favorable ?

Non, cela risque de créer des mutuelles à deux vitesses. Celles, plus compétitives, dont bénéficieront les plus mobiles, et celles des plus modestes, qui ne changeront pas et continueront à payer le prix fort. Ce

projet est une trappe à pauvreté. ■



Thierry Beaudet propose la création d'une cotisation supplémentaire de 10 ou 15 € par mois spécialement dédiée au financement de la dépendance.



MOUVEMENTS SOCIAUX



SOCIÉTÉ

L'acte XIII, un samedi sanglant ordinaire

De nombreux manifestants ont défilé samedi, soutenus par une majorité de Français. Le « maintien de l'ordre » soulève des questions.

Outre les taxes sur le carburant, leur revendication « historique », les gilets jaunes manifestaient samedi contre les violences policières. En cause principalement, l'utilisation par les policiers du fameux lanceur de balles de défense (LBD). Défense, un doux euphémisme. Mais c'est un autre armement qui a été mis en cause samedi, lors de l'acte XIII, qui a réuni 118 000 personnes selon les organisateurs (51 400 selon le ministère de l'Intérieur). À Paris, un homme a eu quatre doigts arrachés par l'explosion de ce qui apparaît, sur des vidéos mises en ligne, comme une grenade de désencerclement Gli-F4 : le cercle rouge et le capuchon jaune caractéristiques y sont clairement visibles. Selon Cyprien Royer, un témoin qui a filmé la fin de la scène, interrogé par l'AFP, le projectile a été lancé alors que des manifestants tentaient d'enfoncer les paillissades protégeant l'entrée de l'Assemblée nationale. La victime est « un photographe gilet jaune (qui) prenait des photos des gens en train

de pousser ».

Les réponses sécuritaires attisent la colère

Les observateurs dénoncent une méthode de démobilité du pouvoir, confronté à un soutien de la population qui « ne faiblit pas ». Selon le baromètre mensuel YouGov pour le HuffPost et CNews publié vendredi, 77% de sondés trouvent le mouvement « justifié », contre 74% début janvier. Les réponses sécuritaires, quand les manifestants attendent des réponses sociales, semblent plutôt attiser la colère.

133 enquêtes internes ouvertes par la police

Hier sur France Inter, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a annoncé une enquête de l'inspection générale de la gendarmerie nationale, sans compter les 133 déjà ou-

vertes par l'inspection générale de la police nationale. Puis, commentant la casse (vitrines et distributeurs bancaires, voitures de l'opération « Sentinelle »...) imputable selon des gilets jaunes aux black blocs présents à « toutes les manifestations », il a évoqué un mode d'action « très classique de l'ultragauche » : « Depuis quelques années, l'ultraviolence rentre dans nos manifestations. »

Selon Benjamin Belaïdi, militant associatif et gilet jaune interrogé hier matin sur France Info, le blessé de samedi n'était pourtant « pas un black bloc ». Le mouvement ne s'est-il pas « trop » focalisé sur les LBD et pas sur ces fameuses Gli-F4, « lacrymogènes et assourdissantes qui contiennent du TNT » ? L'interrogeait le journaliste. « On condamne les deux », explique le militant. « Quand on vient manifester en France, on sait pas si on va rentrer entier chez soi », déplore-t-il. ■

par Grégory Marin



SI J'AI BIEN COMPRIS...

Une pomme pourrie dans le panier de crabes

«Cassez-vous sinon vous allez vous faire casser» : tel est l'esprit de la nouvelle loi anti-casseurs.

Si j'ai bien compris, les belles âmes, auparavant, étaient pour la prévention plus que pour la répression. Avec la loi anti-casseurs, voici qu'on met tout le monde d'accord contre avec la prévention répressive. Arrêtons les gens avant qu'ils aient une bonne raison de se faire arrêter. C'est une extension de la notion de racolage : voici la délinquance passive. «Oh la la ! il y en a des délits que vous auriez pu commettre, virtuellement, si on ne vous avait pas empêché d'avance.» Ce sont les policiers qui auront le droit de donner un bon coup de vaccin derrière les oreilles pour s'assurer qu'on ne vire pas sa cuti, avec un petit rappel de temps en temps si nécessaire. C'est un pacifisme acharné, mais à la mode latine : si tu veux la paix, prépare la guerre ; si tu ne veux pas la guerre, fiche-nous la paix. Il y a le manifester-correct, un petit drapeau, un petit slogan, République-Nation et on rentre chez soi. Là, d'accord, si on a bien envoyé le faire-part à la bonne adresse. Et s'il fallait aussi un uniforme officiel pour manifester ? «Les manifestants sont priés de n'arborer aucun signe ostensible de mécontentement. Avant de vider votre sac, ouvrez-le et montrez-nous ce qu'il y a dedans.

Pour toute protestation, remplissez le formulaire, faites la queue au bon guichet ou dénichiez la bonne adresse internet et n'oubliez pas votre numéro de dossier, 206757138ZVB.» Ça fera du monde envers qui on s'engagera à traiter sa réponse dans les meilleurs délais mais qui, au moins, ne sera pas à errer aigri dans les rues pendant ce temps-là. On a déjà des demandeurs d'emploi par millions, va-t-il aussi falloir s'occuper des cohortes de demandeurs de justice ? Ça va être l'enfer à tous les coins de rue avec ces mendiants-là : «Un peu de justice, s'il vous plaît, un petit coup de pouce.»

La liberté, c'est comme le permis à points. Un petit point par-ci, un petit point par-là, et un beau jour on se rend compte qu'on n'a plus le droit de circuler. Mais pour la liberté, on n'a même pas besoin de commettre une infraction soi-même. Il suffit qu'un petit noyau s'en charge pour que ça compte pour la totalité. C'est le principe inversé du bouc émissaire. On est présumé dangereux, forcé d'être solidaire avec le moindre mécontent. «Mais qu'est-ce que vous avez à faire aux Champs-Élysées ? Vous habitez là ? Vous avez toute la

banlieue pour vous, si vous voulez.» Voilà une question qu'elle est bonne pour un éventuel référendum : «Etes-vous d'accord pour que les casseurs cassent tout, oui ou non ?» Encore que la loi anti-casseurs est comme celle contre la fraude fiscale, il serait osé de garantir son efficacité à 100 %. Personne ne peut nier un succès du en même temps : on est tous en même temps dans la merde.

Il est curieux que les politiques, généralement si prompts à défendre la présomption d'innocence en ce qui les concerne, eux et leurs ennemis (rappelons-nous comme toute la droite était prudente sur le cas Jérôme Cahuzac), n'aient rien contre une petite présomption de culpabilité de derrière les fagots. «Tous pourris», désormais, s'adresse aux manifestants. Et toc, c'est celui qui le dit qui y est. Comme si les politiques renvoyaient la balle après avoir été saoulés d'insultes pendant des siècles. Si j'ai bien compris, on voudrait nous faire croire que cette loi, ça veut juste dire : «Tous pourris toi-même.» ■

par Mathieu Lindon



Les syndicats divisés sur la consultation de Macron

Exception faite de la CFDT, les syndicats refusent de se mêler au grand débat national, assimilé par l'Union Solidaires et la CGT à une manœuvre de communication.

Pour eux, le grand débat n'est qu'une «opération de communication». «Et on ne veut pas y participer», tranche Eric Beynel, porte-parole de l'Union syndicale Solidaires. Après avoir émis un premier refus de se rendre à Matignon pour discuter du dispositif mis en place par le gouvernement, la CGT et Solidaires ont de nouveau décliné le rendez-vous proposé par Edouard Philippe mercredi. «Débattre, c'est notre activité principale, on ne fait pas qu'organiser des manifestations et des grèves, le débat est continu. Là on ne voit pas l'intérêt, car le cadrage qui a été fait n'a que pour seul objectif de valider ce qui a été fait depuis deux ans», regrette le syndicaliste, assurant que l'union a tout de même transmis au Premier ministre leur «cahier revendicatif».

«Sur le bitume»

Du côté de la CGT, on prévient depuis quelque temps : «Le véritable débat, on va se le faire.» Jugeant les 32 questions proposées par l'exécutif «insipides» et déconnectées des «légitimes revendications qui font s'exprimer la colère depuis des mois», le syndicat a préféré battre le pavé mardi. «Un grand débat sur le bitume», se targue la centrale.

À lire aussiA Dijon, le grand débat des petits patrons

«La CGT a déjà dit qu'elle ne souhaitait pas participer à un débat dont les décisions sont déjà prises avant d'interroger les Français, et en particulier ceux qui sont mobilisés depuis plusieurs semaines. Le gouvernement demande à rencontrer les syndicats, leur dit "Je vous ai entendu" et au bout du compte, ça se solde par des lois régressives et le non-respect des négociations collectives», expliquait Catherine Perret, en charge de l'activité revendicative de la centrale, peu avant la manifestation de mardi.

Aventure

En revanche, la CFDT et son secrétaire général, Laurent Berger, qui depuis le début du mouvement des gilets jaunes appellent à un «Grenelle du pouvoir de vivre», sont au rendez-vous. Le syndicat «a fait le choix de se saisir de l'espace de discussion ouvert par le grand débat national en invitant ses adhérents à y participer et en organisant elle-même des débats sur tout le territoire», explique-t-il, dans un communiqué publié jeudi. Pour l'occasion, le syndicat a même créé des «outils» dédiés : un «kit d'animation

de débats» ou encore des «fiches thématiques» résumant les propositions de la CFDT. Le tout disponible en ligne. Depuis le début de l'année, les cédétistes ont déjà organisé plusieurs séances «réunissant des citoyens adhérents ou non à la CFDT» à Laval, Grenoble, Lourdes ou encore Clermont-Ferrand. Une quarantaine de rendez-vous sont encore à l'agenda du syndicat et d'autres sont en préparation, Laurent Berger promettant près de «150 dates» au total.

Présent aussi à Matignon, Michel Beaugas, de Force ouvrière, a rappelé que son syndicat «ne participe pas» au grand débat. Hors de question pour le syndicat, qui fait de l'indépendance vis-à-vis du politique son fer de lance, de se mouiller dans une telle aventure. «Nous ne sommes donc ni organisateurs ni co-organisateurs ou associés du grand débat», avait martelé en janvier Yves Veyrier, le numéro 1 de FO. Pour autant, face au Premier ministre, Beaugas a prévenu que FO ne souhaite pas «que le grand débat puisse cautionner des projets de loi avec lesquels nous sommes en désaccord, comme les suppressions de postes dans la fonction publique». ■

par Gurvan Kristanadjaja



« Gilets jaunes » : 51 400 manifestants en France samedi, dont 4 000 à Paris

C'était le treizième samedi de mobilisation depuis le début du mouvement des « gilets jaunes ». Des défilés ont eu lieu partout en France, samedi 9 février, à Paris, mais aussi Bordeaux, Toulouse, Montpellier ou encore Dijon, parfois émaillés d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre.

Selon le ministère de l'intérieur, ils étaient 51 400 à manifester en France, dont 4 000 à Paris. La mobilisation pour l'acte XIII des « gilets jaunes » est en recul par rapport à la semaine précédente, où ils étaient 58 600, dont 10 500 à Paris, toujours selon un décompte du ministère de l'intérieur, contesté par les « gilets jaunes ». Selon un bilan non définitif du « *nombre jaune* » – un comptage fait par les « gilets jaunes » et publié sur Facebook –, il y avait 111 010 manifestants en France samedi à 18 heures.

« *Macron démission* », « *Référendum d'initiative citoyenne* » (RIC), « *stop aux violences* », moins de taxes, plus de pouvoir d'achat... : les mots d'ordre des « gilets jaunes » étaient disparates, après un « acte XII » centré sur la dénonciation des violences policières et un hommage aux nombreux blessés depuis novembre.

A Paris, un manifestant grièvement blessé

A Paris, un cortège de plusieurs milliers de manifestants est parti des Champs-Élysées à la mi-journée. Vers 13 heures, la situation s'est tendue à l'arrivée du cortège devant l'Assemblée nationale. Des manifestants ont uriné sur les grilles d'enceinte et tenté d'enfoncer les palissades protégeant l'entrée de l'Assemblée. Des tirs de grenades lacrymogènes ont répondu à des jets de projectiles au-dessus de ces palissades.

Lors de ces heurts, un manifestant d'une trentaine d'années a eu une main arrachée. La cause de la blessure reste incertaine. Mais, selon un témoin qui a filmé la fin de la scène, il s'agit d'une « *grenade de désencerclement* » lancée par les forces de l'ordre et que le trentenaire a voulu repousser d'un « *coup de main* ». Cette version n'a pas été confirmée par les autorités. Selon la préfecture de police, le blessé a eu quatre doigts arrachés.

Des incidents ont eu lieu sur le parcours de la manifestation, qui est arrivée vers 16 h 30 près de la tour Eiffel et s'est terminée avant 20 heures après dispersion par les forces de l'ordre. Aux tirs de projectiles et aux dégradations de mobilier urbain ou de distributeurs de banques, celles-ci ont répondu par des tirs de grenades lacrymogènes, de désencerclement ou de lanceurs de balles de défense.

Une dizaine de véhicules a été incendiée, principalement des voitures de luxe, mais aussi une voiture de la mission antiterroriste militaire Sentinelle. Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, a dénoncé sur Twitter des « attaques intolérables ». A 20 heures, la préfecture de police comptait 39 interpellations.

Il y avait 21 personnes en garde à vue, selon le parquet.

Mobilisation toujours soutenue à Bordeaux

Entre 4 000 et 5 000 manifestants ont défilé à Bordeaux, selon l'Agence France-Presse (AFP). Le défilé de l'acte XIII rassemblait légèrement plus de monde que la semaine passée (4 000, selon l'AFP). La mobilisation avait néanmoins atteint jusqu'à 6 000 manifestants à la mi-janvier, selon la préfecture. Comme chaque samedi, le cortège a démarré de la place de la Bourse, rejoint par des dizaines de motards. La manifestation s'est terminée par des heurts en fin d'après-midi avec les forces de l'ordre.

Plusieurs milliers de personnes à Toulouse

A Toulouse, 6 000 personnes – selon la police – ont défilé dans les rues, avec un dispositif de sécurité renforcé. Des dizaines de personnes portant un masque jaune étaient en tête du défilé en criant « *Macron salaud, le peuple aura ta peau !* ». « *Révolution ou Lexomil ?* », pouvait-on lire sur une pancarte. « *Toulouse, soulève-toi* », était-il écrit sur une autre.

Le 19 janvier, au plus fort de la mobilisation à Toulouse, la préfecture avait décompté 10 000 manifestants, soit un record national. Depuis cette date, elle ne donne plus de chiffres, qui sont centralisés au niveau du ministère de l'intérieur. En fin de journée, la préfecture faisait état d'un blessé et de 11 interpellations, un bilan des violences à la baisse par rapport aux dernières semaines.

Ambiance festive à Marseille

A Marseille, ils étaient 1 500, selon la police, au plus fort de la manifestation, dans une ambiance festive avec beaucoup de musique et de déguisements : bonnets phrygiens, cornes sur la tête, brandissant des drapeaux français ou corse. Aux cris de « *Macron, démission !* » et « *Marseille, debout, soulève-toi !* », les manifestants ont remonté la Canebière, dont la plupart des commerces baissaient leurs stores à leur passage.

Ils ont rejoint la Plaine, une place du centre-ville en travaux, dont le projet de réhabilitation de la mairie soulève d'importantes contestations, en hurlant : « *Marseille antifa, la Plaine, elle est à nous !* » Le cortège, qui a emprunté des rues très étroites, est resté uni, lourdement encadré par la police.

A Nice, les manifestants empêchés de franchir la frontière italienne

A Nice, la tentative d'un groupe de « gilets jaunes » niçois de rejoindre l'Italie a échoué. Samedi matin, plusieurs dizaines d'entre eux – dont Maxime Nicolle, alias Fly Rider, une des figures du mouvement –, ont pris la route de Vintimille pour tenter de bloquer l'autoroute côté italien, mais ils en ont été empêchés par les forces de l'ordre.

Interrogé par l'AFP de retour à Nice samedi soir, Maxime Nicolle a raconté qu'un camion barrait la route vers l'Italie et que les contrôles se faisaient « au

faciès ». Il a assuré qu'il allait porter plainte pour « *entrave à la circulation sur le territoire européen* ». « *Ça pose la question de savoir jusqu'où ce gouvernement est prêt à aller pour réprimer une opposition !* », a-t-il dénoncé.

Des défilés aussi à Montpellier, Caen, Dijon, Lorient...

A Montpellier, environ 1 500 manifestants ont défilé sous des banderoles : « *Macron, rends l'ISF* », « *tous unis pour la démocratie et la solidarité* ». Marie, autoentrepreneuse dans l'informatique, estime que « *si les manifestations se passent mal, c'est souvent le fait des forces de l'ordre. Je viens manifester car c'est important, mais j'ai la boule au ventre.* » Manu, Marjory et Mika sont arrivés de l'Aveyron, accompagnés de 150 autres personnes : « *Nous venons de zone rurale, là où les services publics se meurent* », déplorent-ils. Vers 17 heures, la police a dispersé les manifestants au canon à eau devant la préfecture de l'Hérault, avant d'interpeller 8 personnes.

A Dijon, le cortège s'est élancé aux cris de « *Macron démission* ». Emmanuel Macron « *ne parle pas, il fait un monologue* », a déclaré Nadine, 55 ans, qui ne croit pas au grand débat. Ils étaient 1 700 à Caen, 1 900 à Metz, au moins 2 000 à Lorient. Dans cette ville du Morbihan, un manifestant avait écrit sur son gilet jaune : « *Produits alimentaires + 8 à 10 %, retraites et pensions - 3,5 %. On en a marre.* » Pour Eric, 40 ans, infographiste et maraîcher, « *la revendication que je soutiens le plus, c'est le RIC. Il faut redonner le pouvoir de décider aux gens, comme en Suisse* ».

Nombre de manifestants ont scandé « *Macron démission, Castaner en prison* ». Le ministre de l'intérieur, dont la proposition de loi « anticasseurs » a été adoptée par l'Assemblée, a été particulièrement visé par les manifestants durant ce treizième samedi de « gilets jaunes ».



Manifestation des « gilets jaunes », sur les Champs-Élysées, samedi 9 février 2019.

Manifestation des « gilets jaunes », sur les Champs-Élysées, samedi 9 février 2019.

ZAKARIA ABDELKAFI / AFP

par Par



EUROPE ET INTERNATIONAL



MONDE

La hausse du salaire minimum fait tousser les créanciers

Athènes a relevé le salaire minimum de 11 %, à 650 euros par mois. Il avait été amputé de 22 % en 2012.

La Commission européenne en redoute des conséquences sur la « compétitivité », le Fonds monétaire international exhorte Athènes à « introduire une plus grande flexibilité sur le marché du travail » pour atténuer « l'impact négatif » d'une telle mesure et le patron du Mécanisme européen de stabilité, Klaus Regling, conseille à la Grèce de « poursuivre les réformes » si elle veut « rester sur la bonne voie ». Pas de désaveu explicite, mais la hausse de 11 % du salaire minimum, entrée en vigueur le 1er février, n'est pas du goût des créanciers, qui exercent toujours une surveillance étroite, même si le pays est officiellement sorti du régime des mémorandums d'austérité.

Tsipras promet des mesures pour les entreprises

Les yeux rivés vers les échéances électorales d'octobre, le gouvernement Tsipras défend en réponse une décision « emblématique » et propre à « stimuler la croissance ». « L'augmentation du salaire minimum marque le début d'une nouvelle ère pour les travailleurs grecs, qui portent le poids de la crise sur leurs épaules. Cette décision prouve concrètement ce que signifie avoir un gouvernement de gauche à la tête du pays », fait valoir la ministre du Travail, Effie Achtsioglou. Il faut pourtant ménager les créanciers : le gou-

vernement grec promet donc des « mesures d'allégement pour les entreprises », l'accélération du programme de privatisations et de nouvelles interventions législatives pour réduire les « prêts non performants », ces « emprunts rouges » que les particuliers non solvables ne peuvent plus rembourser. Pour Syriza, dont la majorité au Parlement ne tient plus qu'à un fil, la donne pourrait être encore compliquée par les conflits sociaux. Samedi, 600 tracteurs bloquaient les principaux axes routiers du pays. Les paysans protestent contre les prix de l'essence et la hausse de leurs cotisations sociales. ■

par Rosa Moussaoui



Branko Milanovic ou la courbe de l'éléphant des inégalités

Explosion de la Chine, enrichissement des plus fortunés et stagnation des classes moyennes des pays industrialisés : l'économiste américain compare les situations à l'échelle de la planète. Un travail inédit enfin traduit en France.

Personne ne lui avait demandé de dessiner la mondialisation pour expliquer la mutation économique vécue par l'humanité depuis la fin des années 80. Mais en faisant l'essentiel de sa carrière à la Banque mondiale, où, chef économiste, il a dirigé un programme de recherche sur les inégalités et accumulé une gigantesque base de données sur les revenus de la population mondiale, Branko Milanovic a fini par donner forme à un graphique qui raconte l'explosion de la Chine, l'enrichissement des plus fortunés et la stagnation des classes moyennes des pays industrialisés. D'origine serbe, cet économiste américain, professeur à la City University of New York et chercheur au Luxembourg Income Study Center (un centre de données internationales), a réalisé un travail titanesque qui a abouti à la publication, en 2016, de *Global Inequality. A New Approach for the Age of Globalization* (Harvard University Press), traduit dans une quinzaine de pays. Devenu une référence mondiale ce livre est désormais disponible en France (1). Surnommée «the Elephant Graph» («la courbe de l'éléphant»), à cause de sa forme qui évoque un éléphant relevant la trompe, cette courbe est passée à la postérité. La démarche de Milanovic est sans pareille parce qu'il s'intéresse à l'inégalité à l'échelle mondiale, en comparant l'ensemble des revenus de la planète, comme si la population mondiale vivait dans un seul et même pays.

Que raconte la forme éléphanterresque de la mondialisation ? Sur l'échelle horizontale (abscisses), la distribution des Terriens en fonction de leurs revenus. Les plus pauvres sont placés à la gauche de cet axe, alors que les plus riches sont à droite. Ainsi entre 0 et 10, se trouvent les 10 % les plus pauvres de la planète et à l'autre extrémité, entre 95 et 100, les 5 % les plus riches. Sur l'échelle verticale (ordonnées), la progression du revenu entre 1988 et 2008. Et au centre, les revenus médians qui ont progressé de 25 %. La courbe de l'éléphant compile les données de quelque 120 pays. Ce graphe confirme, en partie, ce que beaucoup ressentaient déjà. Tout d'abord, les 5 % les plus pauvres n'ont pas réduit leur handicap relatif puisque, même si leur revenu s'est accru, il l'a fait nettement moins vite que le revenu global moyen (la ligne du centre). Ce sont donc des perdants relatifs. Un second groupe de perdants est celui des personnes comprises entre les percentiles 70 et 90 (le bas de trompe de l'éléphant) de la répartition mondiale des revenus et qui correspond grosso modo à celui des classes populaires et moyennes des pays riches. Ce groupe a été oublié par la croissance mondiale des trente dernières années. Certes, leur revenu est plutôt élevé à l'échelle mondiale (et pas forcément à l'échelle des pays riches) mais il a fait du surplace au cours de cette même période.

Il y a enfin les gagnants qui se divisent en deux groupes très diffé-

rents. A la pointe du dos de l'éléphant (au point A), on voit que les revenus des humains se situant à la médiane ont progressé de 80 %. Or, Milanovic explique que la «grande majorité des personnes au-dessus du revenu médian mondial sont originaires de Chine et d'Inde». Voilà pour le premier groupe des gagnants de la mondialisation. Mais si une classe moyenne émerge en Chine, Inde et au Brésil... les grands «vainqueurs» en termes d'enrichissement absolu sont bien évidemment les 1 % les plus riches, qui regroupent à la fois les plus riches des pays avancés et les «nouveaux riches» des émergents. «La croissance a été bien plus concentrée qu'auparavant sur les super-riches», indique Milanovic. Au cours de la période 1980-2016, les 1 % les plus riches du monde ont raflé 27 % de la croissance mondiale totale des revenus, contre 13 % pour les 50 % les plus pauvres. Autrement dit, le haut de la trompe s'est approprié une part pachydermique de la croissance, plus de deux fois plus élevée que la part allant aux quelque 3,5 milliards de personnes formant la moitié la plus pauvre du monde. Cette courbe est donc fondamentale, car elle aide à mieux comprendre la dynamique de la mondialisation. Elle l'est d'autant plus qu'elle éclaire aussi sur l'importance du lieu de naissance. Milanovic souligne «que le monde actuel reste un monde dans lequel l'endroit où nous sommes nés et où nous vivons compte énormément, et peut déterminer jusqu'à deux tiers des revenus que nous sommes susceptibles de gagner durant

notre vie». Cet avantage que les gens nés dans les pays riches ont sur les autres, il l'appelle «rente de citoyenneté».

(1) *Inégalités mondiales. Le destin des classes moyennes, les ultra-riches et l'égalité des chances*, préface de Thomas Piketty, La Découverte. ■

par Vittorio De Filippis



Branko Milanovic : «Ce qui nous manque, c'est un capitalisme relativement égalitaire»

Pour l'économiste, la lutte contre les inégalités mondiales entre Etats passe par une plus grande liberté de mouvement des travailleurs et une meilleure distribution des revenus. Il voit les gilets jaunes comme les laissés-pour-compte de la mondialisation.

L'économiste américain Branko Milanovic est l'un des meilleurs spécialistes des inégalités à l'échelle mondiale. Longtemps, il a travaillé au sein de la Banque mondiale, et sa recherche, qui a fait date, sur les effets de la mondialisation est enfin traduite en France. *Inégalités mondiales. Le destin des classes moyennes, les ultra-riches et l'égalité des chances* est publié ces jours-ci à La Découverte, avec une préface de Thomas Piketty, l'autre grand spécialiste des inégalités.

On parle souvent des inégalités avec d'un côté les riches et de l'autre les pauvres... En quoi est-ce bien plus complexe ?

Le sujet des inégalités est multidimensionnel. On a trop souvent tendance à réduire inégalité et égalité à un aspect binaire, comme si on devait être totalement égaux ou totalement inégaux. Cette question des inégalités doit être vue de façon graduelle, un peu comme un thermomètre qui indique une température. Il est difficile de comprendre comment se mesurent les inégalités sans faire un rapide détour par l'indice de Gini, qui est utilisé pour mesurer l'inégalité de répartition des revenus dans un pays donné, et cet indice varie dans une fourchette comprise entre 0 à 100. En clair, après calcul, si sa valeur est de 0, alors l'égalité de revenus est parfaite entre chaque citoyen d'un pays. Chacun empoche exactement la même somme du revenu national. Au

contraire, à 100, le revenu du pays est encaissé par une seule personne, là l'inégalité est «parfaite». Bien sûr, ces deux cas n'existent pas dans la réalité. Mais chacun peut anticiper qu'entre ces deux extrémités, il y a un éventail de nuances dans la distribution des revenus et donc de la mesure des inégalités. L'indice de Gini nous montre que l'inégalité n'est pas une simple question à deux faces, mais que des pays sont plus ou moins égalitaires. L'indice de Gini de la Slovaquie est d'environ 25, il est donc proche de 0 et montre une certaine égalité. Celui de la Suède de 23. Quand celui de l'Afrique du Sud pointe à 70, très inégalitaire puisque proche de 100. La France est à environ 30. Enfin, celui du monde est en légère baisse se situant aujourd'hui à 66, contre 70 en 2008.

En évoquant brièvement cet indice de Gini, on est quand même dans une approche binaire...

Le sujet est complexe. A priori, on pourrait penser qu'un pays qui tend vers l'égalité est un pays où tout va bien. Mais prenons l'exemple des anciens pays d'Europe de l'Est, comme la Hongrie, la Serbie, la Slovaquie, l'Albanie, la République tchèque. La plupart sont en tête du classement des pays les moins inégalitaires du monde, selon la mesure de l'indice de Gini. En réalité, cela signifie simplement que l'écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres y est relativement faible. Or,

cette faiblesse est le fruit du modeste niveau économique de ces pays. Alors, à l'inverse, on peut imaginer qu'une plus grande inégalité de distribution des revenus, mais sur fond de forte croissance, pourrait être interprétée comme un signe relativement positif. On voit donc que l'égalité mesurée d'un point de vue purement statistique peut se révéler contraire à nos présupposés.

Mais vous constatez tout de même une baisse globale des inégalités mondiales tout en affirmant que nous faisons fausse route. Pourquoi ?

C'est vrai, mais c'est dû à la forte croissance en Asie et à l'émergence d'une classe moyenne, notamment en Chine et en Inde. Mais méfions-nous, car cette réduction générale des inégalités tranche avec le creusement des inégalités à l'intérieur de nombreux pays, y compris en Asie. Ceci étant, la baisse globale des inégalités a ceci de très particulier : les riches sont toujours plus riches. 1 426 milliardaires, soit approximativement 0,000002 % de la population mondiale, concentrent environ 2 % des richesses mondiales. Leur poids en termes de richesse est un million de fois supérieur à leur poids réel dans la population. Entre 1987 et 2013, leur richesse a progressé deux fois plus vite que le PIB mondial.

Des ultra-riches que vous qualifiez

de «ploutocrates mondiaux»...

Leur richesse provient d'héritages et de privatisations. Les instruments d'Etat les ont aidés à s'enrichir encore plus. Ce phénomène ne se constate pas uniquement en Chine, en Russie ou au Nigeria. Mais partout ailleurs, y compris en Europe. Prenons l'exemple de la Russie, lorsque les privatisations ont eu lieu, il suffisait quelquefois d'avoir la bonne connexion politique pour se retrouver à la tête d'une entreprise privatisée. Roman Abramovitch s'est ainsi retrouvé à la tête d'un conglomérat de nickel. Il est devenu milliardaire du jour au lendemain. A l'intérieur de ce groupe de ploutocrates, il y a ceux qui ont fait fortune pratiquement seuls, et d'autres, bien plus nombreux, qui ont profité de la vague de néolibéralisme depuis le début des années 80. Aujourd'hui, leur force de frappe financière est d'autant plus importante qu'ils détournent de l'argent en utilisant les paradis fiscaux.

Et ce sont ces mêmes riches, affirmez-vous, qui dictent les processus politiques dans leurs pays...

Les ploutocrates ont gangrené la politique. Ils financent les campagnes électorales, font du lobby, financent à prix d'or des think tanks pour qu'ils publient des articles qui leur conviennent. Regardez ce qui se passe avec Alexandria Ocasio-Cortez, la plus jeune élue démocrate du Congrès. Elle martèle qu'elle veut instaurer une taxe de 70 % sur les plus riches. Si vous êtes Goldman Sachs et que vous avez donné de l'argent à Hillary Clinton, pensez-vous que vous allez financer Ocasio-Cortez ? La réponse est non. On assiste à un déclin de la classe moyenne occidentale avec, en parallèle, la montée d'une élite mondiale largement détachée de son appartenance nationale. Ceci constitue une menace de la stabilité démocratique. Et nous sommes

face à une dérive : celle d'une gouvernance par les riches. C'est évident sur la question de la globalisation financière ou encore de la fiscalité.

Vous remettez en cause le libéralisme économique...

Je constate simplement que la voie néolibérale adoptée dans les pays riches au début des années 80 se trouve dans une impasse. Les classes moyennes des pays riches n'ont pas vraiment profité de cette ouverture économique. Imaginez si, au début des années 80, les Reagan, Thatcher et autre Mitterrand avaient dit aux classes moyennes, «la mondialisation qu'on vous propose se traduira pour vous par une hausse des revenus de 1% par an entre 1980 et 2019», il est certain que les gens se seraient révoltés contre cette idée d'une libéralisation tous azimuts.

Qu'est-ce qui n'est pas un échec ?

C'est l'Asie qui a bénéficié des politiques néolibérales et de la mondialisation. Et ça, personne ne l'avait prévu. Ceci dit, je sais qu'on est souvent tenté de mettre en parallèle deux évolutions qui sont avancées dans mes travaux : l'émergence de la classe moyenne en Asie et le déclin relatif de la classe moyenne des pays riches. Pour autant, rien ne prouve que nous sommes dans une situation de vases communicants. Mais c'est vrai que se pose la question du basculement de «l'ancien monde» des pays riches vers le monde des pays émergents asiatiques.

Pourquoi estimez-vous qu'il est important de se pencher sur les inégalités entre pays plutôt que sur les inégalités à l'intérieur des pays ?

Parce que les inégalités entre pays demeurent plus fortes que les inégalités à l'intérieur des pays. De plus,

cette comparaison des revenus à l'échelle mondiale entre pays est nécessaire car les revenus des habitants de chaque pays sont affectés par des transformations économiques résultant de la mondialisation. Les inégalités entre pays sont très importantes car ce sont elles qui déterminent les mouvements migratoires. Ce point est crucial, car il met en évidence la façon dont peuvent se déplacer les deux facteurs de production que sont le travail et le capital. Ce dernier migre en toute liberté à travers le monde alors que le capital humain n'a pas une totale liberté de mouvement. On ne peut pas concevoir la mondialisation avec un seul facteur, celui de l'argent, qui peut se déplacer au gré de ses intérêts, et l'autre facteur, le travail humain, qui est contraint par une faible mobilité.

Cette asymétrie de mouvement participe-t-elle au développement des inégalités ?

C'est évident... Si on permettait une plus grande liberté des mouvements migratoires, on réduirait les inégalités globales au niveau mondial. On peut affirmer, comme certains osent le faire, qu'on va s'opposer à la mondialisation. Ces gens-là sont de dangereux charlatans. Alors, si notre horizon est celui de la mondialisation, il faut changer de cap et prendre à bras-le-corps cette question de liberté de mouvement du capital humain. De sorte que les deux facteurs de production, le capital et le travail, puissent se déplacer avec le même degré de liberté.

Ouvrir davantage les frontières permettrait de réduire les inégalités ?

La meilleure solution serait que nous ayons une liberté totale de circulation, car cela permettrait un rattrapage rapide des inégalités géographiques. Mais ce monde ne corres-

pond pas au monde dans lequel nous vivons : ce sujet pousse de plus en plus des démocraties vers des discours ou des gouvernements nationalistes.

Que préconisez-vous ?

Je crois que les pays riches doivent accepter une immigration qui correspond vraiment à leur besoin. Je crois que chaque pays a en réalité un degré d'acceptabilité de cette immigration qui lui est propre et qui correspond à sa situation économique et sociale à un moment donné.

Vous êtes pour une immigration choisie qui permettrait de réduire les inégalités...

Non. Je crois plutôt que la solution consisterait à permettre des flux plus importants de personnes, tout en proposant aux migrants des droits différents de ceux des citoyens du pays d'accueil, mais avec un vrai travail, la possibilité de rejoindre leur pays après un temps déterminé. C'est une piste qui permettrait de combattre la montée des nationalismes, dont on ne mesure pas le danger. Il y aurait ainsi deux ou trois niveaux de citoyenneté, pendant un temps déterminé. Entendons-nous bien. Je suis humaniste, de gauche, mais je suis dans la réalité : je vois se refermer les frontières et je vois monter les nationalismes. Une telle proposition mérite sans doute de faire débat, car cela suppose de définir quel serait le bon «niveau de citoyenneté» de ces migrants qu'on accepterait en plus grand nombre mais sous condition. Je ne justifie pas le traitement des ouvriers immigrés dans les pays du Golfe, mais malgré la dureté de la vie de ces migrants, ces pays ne cessent d'attirer des populations du sous-continent asiatique. Et le fait qu'ils continuent à migrer vers les pays du Golfe indique qu'ils trouvent que leur situation, y compris le sa-

laire, y est préférable. En retournant dans leur pays d'origine, avec une formation, avec de l'argent, ces travailleurs contribuent à réduire les inégalités mondiales.

Mais votre solution est déjà largement appliquée. Dans beaucoup de pays, les migrants n'ont pas tout à fait les mêmes droits que les résidents ?

C'est justement pour cette raison qu'il faut s'attacher à tenter de mesurer les degrés d'acceptabilité des pays d'accueil et ce en fonction d'un besoin précis. C'est évident que la Norvège a un niveau d'acceptabilité de l'immigration bien supérieur à la plupart des pays développés. Nous n'avons pas d'autres choix, du moins pour l'instant, que de tenir compte des niveaux de résistance de chaque pays pour ce qui est de l'immigration. Il faut trouver des règles mondiales. Il faut des règles flexibles. Hélas, on ne peut pas être utopiques et penser qu'il suffit de faire tomber les frontières pour que s'atténuent les inégalités mondiales.

En quoi cela réduirait les inégalités entre pays ?

En incitant les migrants au retour, ils participeraient au rééquilibrage des égalités entre pays. Le risque, aujourd'hui, c'est que les frontières se ferment. C'est pour cette raison que j'adopte une position intermédiaire. Mais je sais qu'un tel système peut entraîner une fuite des cerveaux. Et c'est un risque qu'il faut intégrer au niveau international.

Comment analysez-vous le mouvement des gilets jaunes ?

Leur malaise est très cohérent. Il correspond avec le bas de la courbe de la trompe de l'éléphant qui montre que les classes moyennes des pays les

plus riches n'ont pas profité de la mondialisation en termes de revenus. Les gilets jaunes sont les laissés-pour-compte de la mondialisation. Avec en plus une élite branchée, urbaine, qui ne cesse de les toiser les rares fois où elle s'adresse à eux. Non seulement ils ont l'impression, à raison, d'échouer, mais de plus ils se sentent délaissés.

Comment inverser cette tendance et faire en sorte que la distribution des revenus ne ressemble plus à cet éléphant qui illustre la couverture de votre ouvrage ?

Je pense qu'il ne faut pas se concentrer uniquement sur la distribution du revenu actuelle. Il faut mettre le paquet sur un rééquilibrage entre capital humain (éducation, santé...) et capital financier avec lequel on entre dans le marché. Et ceci pour chaque individu. Théoriquement, si nous parvenions à aboutir à une situation où presque tout le monde aurait le même capital humain et une somme d'argent comparable, et ce au niveau de chaque pays, alors nous pourrions quasiment nous passer de redistribution. C'est parce qu'il existe une forte inégalité de distribution entre capital humain et capital financier que la redistribution par l'impôt est inévitable. Mais plus on équilibre ces deux variables, moins on a besoin d'organiser une redistribution par l'impôt. Ce qui nous manque maintenant, au moment où gauche et droite ne veulent plus dire grand-chose, c'est un capitalisme relativement égalitaire. Un capitalisme qui cherche cet équilibre en termes de dotation entre capital humain et capital financier. Au moment où l'on assiste à un véritable retour des héritiers, il nous faut commencer par mettre en œuvre des taxes sur leurs héritages.

Quelles sont les forces qui vont déterminer

**les inégalités mondiales
au XXI^e siècle ?**

L'ascension de l'Asie va sans doute se

poursuivre. Mais viendra le moment
où l'Asie va «rebalancer» la distribu-
tion des activités économiques vers
d'autres pays, d'autres continents.

On pense bien sûr à l'Afrique... ■

par Vittorio De Filippis



En Finlande, le revenu de base est une source de bien-être pour ses bénéficiaires

L'expérimentation finlandaise du revenu de base avait attiré l'attention du monde entier sur ce petit pays de 5,5 millions d'habitants. Vendredi 8 février, les chercheurs chargés de superviser le projet, mené du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, en ont présenté une évaluation préliminaire couvrant la première année. Résultat : si le revenu de base n'a pas permis d'augmenter le taux d'activité de ses bénéficiaires, il a largement amélioré leur bien-être.

Lancé à l'initiative du gouvernement de coalition, dirigé par le centriste Juha Sipilä, le dispositif visait à tester de nouvelles idées pour réformer un régime de la sécurité sociale d'une complexité parfois kafkaïenne et augmenter le taux d'emploi, le plus faible des pays nordiques.

Fin 2016, 2 000 Finlandais à la recherche d'un travail ont été tirés au sort pour participer au projet, sans pouvoir refuser. Agés de 25 à 58 ans, ces cobayes ont perçu pendant deux ans une indemnité de 560 euros non imposée, indépendamment de leurs autres ressources, en remplacement de l'allocation-chômage.

En meilleure santé et moins stressés

L'expérimentation était contestée. Ses opposants arguaient que le revenu de base risquait d'encourager les chômeurs à la paresse. Ses partisans, au contraire, étaient convaincus qu'il les remettrait en selle. Finalement, « *ce n'est ni l'un, ni l'autre* », constate le professeur Olli Kangas, un des pères du projet, guère étonné du résultat qui « *correspond à ce qui a pu être observé dans de précédentes expérimentations menées aux Etats-Unis et au Canada, dans les années 1970* ».

Ainsi, selon les premiers résultats de l'évaluation, 43,7 % des personnes ayant reçu le revenu de base ont occupé un emploi pendant la première année du projet, contre 42,5 % pour les membres d'un groupe témoin, composé de 2 000 chômeurs tirés au hasard. En moyenne, les premiers ont travaillé 49,64 jours dans l'année, contre 49,25 pour les seconds. « *Il est possible toutefois que les chiffres soient différents sur le long terme, et que les gens réagissent au bout d'un an* », remarque M. Kangas.

Les chercheurs, toutefois, ont pu observer des différences : ceux qui ont perçu le revenu de base sont plus nombreux que les chômeurs à se dire en bonne santé (55 %, contre 46 %) et sont moins stressés (17 % contre 25 %).

« Davantage impliqué dans la société »

Cette amélioration du bien-être s'accompagne par ailleurs du « *sentiment d'être davantage impliqué dans la société et d'une confiance accrue à l'égard de la classe politique* », notait vendredi Minna Ylikännö, chercheuse à l'Institut de la sécurité sociale (Kela).

Rien d'étonnant, selon M. Kangas : *« Dans le système actuel, les gens s'inquiètent de ne pas recevoir l'argent sur lequel ils comptaient, en raison de complications bureaucratiques ou parce qu'ils ont gagné plus qu'ils n'auraient dû [ce qui réduit le montant des aides]. Quand l'allocation est inconditionnelle, le niveau de satisfaction augmente. Ses bénéficiaires ont le sentiment de contrôler leur économie et leur futur. Ils se sentent maîtres de leur vie, ce qui réduit leur niveau de stress et augmente leur bien-être. »*

Le journaliste et écrivain Tuomas Muraja, 45 ans, confirme. Au chômage fin 2016, il a été tiré au sort pour participer à l'expérimentation et il en est ravi. Si l'expérience a eu peu d'incidence sur ses finances, *« les répercussions psychologiques ont été positives »*, affirme-t-il. Plus besoin de remplir des formulaires compliqués tous les mois, de participer à des stages obligatoires ou de devoir refuser des petits boulots parce qu'il risquait de dépasser le seuil de revenu autorisé pour percevoir l'allocation-chômage.

Une parade à l'ubérisation

L'idée lui semble particulièrement intéressante pour des gens qui, comme lui, perçoivent des revenus irréguliers. Le revenu de base pourrait être une parade à l'ubérisation du marché du travail, approuve le professeur Kangas :

« De plus en plus de gens n'entrent pas dans les cases préétablies par la sécurité sociale et risquent de passer à travers les mailles du filet. Le revenu de base pourrait garantir leurs droits sociaux. »

Mais, observe le chercheur, encore faudrait-il étendre l'expérimentation à d'autres catégories de la population, y intégrer d'autres revenus et soumettre le revenu de base à l'impôt. Vendredi, le ministre centriste de la réforme du service public, Anu Vehviläinen, a laissé entendre qu'elle y serait favorable.

Tout dépendra, cependant, de l'issue des élections législatives, le 14 avril. Car si les Verts et la gauche font campagne pour la mise en place d'un véritable revenu universel, les sociaux-démocrates et conservateurs y sont formellement opposés. En attendant, Tuomas Muraja doit de nouveau rendre des comptes chaque mois à la sécurité sociale.



En Finlande, ceux qui ont perçu le revenu de base sont plus nombreux que les chômeurs à se dire en bonne santé (55 %, contre 46 %).

En Finlande, ceux qui ont perçu le revenu de base sont plus nombreux que les chômeurs à se dire en bonne santé (55 %, contre 46 %).

HEIKKI SAUKKOMAA / AFP

Par Anne-Françoise Hivert Malmö (Suède), correspondante régionale





Le gouvernement portugais mis au défi par la grève des infirmiers

Ils maintiennent leur mouvement malgré les injonctions de l'exécutif de respecter les obligations de service minimum.

Halte à la grève des infirmiers. Le gouvernement portugais tape du poing sur la table et ordonne la réquisition d'effectifs pour assurer le respect du service minimal dans les blocs opératoires des hôpitaux publics. Mobilisés depuis novembre dernier, les infirmiers réclament une hausse des salaires et des effectifs, ainsi que le retour aux 35 heures et le déblocage des promotions, paralysées depuis la mise en place du plan d'austérité lancé en 2010. La persévérance de leur mobilisation a pris de court le Premier ministre socialiste, Antonio Costa, qui ne croyait pas à l'endurance des syndicats minoritaires orchestrant le mouvement. C'était compter sans la création d'une caisse de résistance alimentée par un mini-crowdfunding, qui a permis aux grévistes de tenir le choc depuis plus de trois mois en recueillant quelque 700.000 euros à travers des donations anonymes de 20 euros en moyenne.

Grève « chirurgicale »

Ils ne sont que 1.200, sur un collectif de 42.000 personnes, à opérer une sorte de grève tournante dans les hôpitaux publics du pays. Leur mouvement « chirurgical », centré sur les blocs opératoires, n'affecte pas les urgences mais a déjà provoqué le report d'au moins 8.000 opérations programmées, selon le ministère de la Santé. Les dirigeants du mouvement affirment respecter pleinement leurs obligations légales de service public et menacent de saisir les tribunaux pour protester contre ce qu'ils estiment être un ordre de réquisition abusif. « D'après nos informations, les services minimaux sont bien respectés, le gouvernement doit négocier avec les grévistes et leurs syndicats », indiquait vendredi la responsable de l'Ordre des infirmiers, Ana Rica Cavaco.

Ce mouvement est un vrai défi pour le gouvernement d'Antonio Costa,

qui était arrivé au pouvoir en 2015 avec la promesse de desserrer l'étau budgétaire, sans toutefois compromettre la voie du redressement des finances publiques. Depuis près de quatre ans, le leader socialiste a jonglé entre les deux impératifs et réussi à équilibrer les comptes tout en relançant la consommation. Ce sont les populations liées aux secteurs les plus dynamiques comme le tourisme, les services et l'industrie qui en ont le plus bénéficié. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a été relevé qu'à doses homéopathiques. La politique de l'exécutif compte avec le soutien de la gauche communiste et des grandes centrales syndicales qui lui sont proches, ce qui lui a, jusqu'ici, permis de contenir la grogne et d'éviter l'explosion de forts conflits sociaux. Mais il vient de tomber sur un os avec la détermination d'un petit syndicat d'infirmiers. ■

par C. Th.

